

1967

AFFAIRE N° 30 - Création d'une Commission municipale qui sera chargée d'établir la mercuriale des prix courants des denrées vendues sur les marchés de la ville ou colportées dans les écarts.

LE MAIRE : Cette question n'est pas portée à l'ordre du jour, mais vu l'urgence, je vous demande, Messieurs, de bien vouloir accepter de l'examiner.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre BDF/CBT N° 155 du 13 Septembre dernier, M. l'Inspecteur Départemental, chef du Service de la Répression des Fraudes et du Conditionnement

.../.

a appelé mon attention sur la nécessité de créer une Commission Municipale qui serait chargée d'établir la mercuriale des prix courants des denrées vendues sur les marchés ou colportées dans les écarts, afin de freiner certaines hausses parfois inconsidérées constatées depuis quelque temps dans le commerce des légumes et qu'il serait bon de stabiliser par une moyenne à ne plus dépasser.

Messieurs, je vous propose, en conséquence, de créer une Commission Municipale des mercuriales. ☺

Après examen, le Conseil adopte la composition suivante de cette Commission :

- LE MAIRE Président
- M.M. LEVENEUR et PARIS { 2ème et 3ème Adjointe
- les 3 adjoints spéciaux :
- M.M. HOARAD Edouard {
- BOYER Marc { Adjointe Spéciaux
- MONDON Claude {
- M.M. GALLARD Jean {
- FERRIERE Chantilly { Conseillers Municipaux
- AFECTAM René {
- THUNG HIME Roger {
- APPAYOU Antoine {